

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
d'Auvergne-Rhône-Alpes
et gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Sud-Est

**Décision n° 1269 du 9 janvier 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est**

NOR : INTJ2000288S

Le commandant de la région de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 71137 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1929991S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} février 2020 :

Jourdan Ludovic NIGEND : 169 180 NLS : 8 024 851

Article 2

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} février 2020 :

Rich Éric NIGEND : 244 583 NLS : 8 096 919

Cote Yann NIGEND : 171 038 NLS : 8 026 626

Joseph Alexandre NIGEND : 339 895 NLS : 8 109 187

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} février 2020 :

Denjean Thomas NIGEND : 351 318 NLS : 6 728 455

Nicolézeau Jean-Gabriel NIGEND : 315 440 NLS : 8 106 431

Ferrand Baptiste NIGEND : 342 721 NLS : 8 137 846

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 9 janvier 2020.

*Le général de corps d'armée, commandant
la région de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est,*

P. GUIMBERT